

Je n'oublie pas que des organismes, d'un bout à l'autre du pays, malgré des moyens insuffisants, ont déjà fait beaucoup pour créer une culture canadienne distincte. J'éprouve parfois de la fierté à écouter ceux qui se sont distingués à la télévision et à la radio, à voir les magnifiques réalisations des artistes canadiens. Mercredi dernier, si je me souviens bien, j'ai vu à la télévision une excellente émission sur la vie de sir John A. Macdonald. Elle m'a vivement intéressé, captivé même, et je suis vraiment heureux de pouvoir dire que je voudrais féliciter ceux qui l'ont produite. On pourrait dire la même chose d'autres émissions que nous avons suivies à la télévision ou écoutées à la radio, les mercredis soirs en particulier. A mon avis, le programme du mercredi soir à Radio-Canada a fait beaucoup pour faire aimer la bonne musique, faire connaître le théâtre canadien et encourager nos écrivains et nos artistes à faire valoir leurs talents dans ces domaines. Je pense que le Conseil des Arts peut accomplir beaucoup en ce sens.

Il y a quelques années, j'ai proposé que le Parlement vote des fonds en vue d'acheter, pour la Galerie nationale, des peintures signées par des artistes canadiens. Je crois que cela se fait actuellement dans une certaine mesure. Je conviens qu'on a acheté d'autres peintures qui ont coûté plus cher; mais elles s'ajoutent au trésor artistique dont le Canada s'est doté avec le temps. Je ne crois pas que le Parlement gaspille quand il affecte des fonds à une activité culturelle de cette sorte. Je suis également heureux de constater qu'on prend des mesures en vue de mettre des bourses d'études à la disposition de nos jeunes. Ce qui se fait à ce propos, même en vertu du bill à l'étude ou par tout autre organisme canadien, demeure insuffisant, à notre avis. En tout cas, nous sommes très heureux au moins de ce qui se fait.

Il est évident que rapport devra être fait au Parlement et qu'il faudra s'intéresser soigneusement au placement des fonds. Le Règlement m'interdit de parler des dispositions particulières du projet de loi; mais je crois y lire que, si le Gouvernement désigne trois des cinq personnes qui seront chargées de faire les placements, nous aurons ainsi la direction assez complète de la façon dont seront faits ces placements et nous pourrons assurer à la population du pays qu'aucun montant ne servira à l'achat d'actions ou de titres exposés à subir de fortes fluctuations ou des pertes. Si je connais les fonctionnaires du Trésor à qui, j'imagine, sera confiée cette tâche, ou qui devront surveiller la façon dont elle est accomplie, je suis sûr qu'ils seront très prudents. Je ne nie pas que le Parlement devrait avoir le droit de se renseigner sur ce

qui se fait. Un rapport devra lui être soumis quinze jours après l'ouverture de la session mais cela ne serait peut-être pas suffisant. Cependant, nous pourrions étudier ce détail en comité. Quoi qu'il en soit, si le rapport est déposé sur le bureau de la Chambre, il me semble que les députés devraient avoir le droit de l'apporter pour le consulter en vue d'en discuter à l'une ou l'autre des occasions que nous avons d'exposer des griefs ou de soumettre à la Chambre des questions qui méritent son attention.

Évidemment, je ne crains pas du tout que ce Conseil des Arts du Canada répande des idées subversives; bien au contraire. Ceux qui seront appelés à en faire partie seront, j'en suis sûr, des gens responsables qui se sont acquis le respect de la Chambre et de la population. Il ne vaut pas la peine de s'arrêter à l'idée que cet organisme pourrait servir en quelque sorte de manteau pour couvrir certaines doctrines étranges qu'on voudrait faire pénétrer dans la culture canadienne. Je suis vraiment heureux, au nom des membres de mon parti, d'approuver sans la moindre hésitation l'adoption de la motion de deuxième lecture. J'espère que, tôt ou tard, cette initiative se concrétisera de façon satisfaisante et qu'un jour nous aurons dans toutes nos capitales provinciales,—la capitale fédérale pourra peut-être donner l'exemple,—des centres culturels auxquels seront attachés un musée national et une bibliothèque nationale à Ottawa. J'entrevois le jour où des subventions permettront l'établissement d'un théâtre national où nous pourrions voir à l'œuvre les artistes canadiens les plus doués pour le théâtre, la musique et les arts.

Je répète que j'apprécie ce qui se fait dans d'autres villes. Montréal, par exemple, est devenue en quelque sorte un centre de musique, d'opéra et de culture. Je suis heureux de constater que Toronto s'est engagée dans la même voie. J'apprécie beaucoup ce qu'on fait à Winnipeg dans le domaine de la musique de même que ce qu'on fait également à Vancouver. J'espère que, tôt ou tard, la population du Canada approuvera les dépenses nécessaires à l'établissement d'un théâtre national et qu'elle acceptera de subventionner l'opéra, le ballet et les orchestres symphoniques. Si l'on me permet d'emprunter aux saintes écritures, je rappellerai que l'homme ne vit pas que de pain.

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke): La dernière fois que nous avons été saisis de cette question, c'était il y a huit jours. Depuis, nous n'avons rien vu ni rien entendu qui nous porterait à changer d'avis. La lecture du projet de loi ne nous a fourni aucun motif de consolation.